

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MARS 2022

**PRESENTS :** Mme Pascale BAVOUZET, Mr. Valéry JANVIER, Mr François RULLAUD, Mme Christelle DAIGURANDE, Mr. Francis COLIN, Mr. Maxime AMBLARD, Mme Catherine GIRAUD, Mr Cyril JOUBERT, Mr Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON et Mme Nathalie JAMET.

**ABSENTS :** Mme Priscille VANHAY (procuration Mr JOUBERT), Mme Nadine SALLÉ (procuration Mme BAVOUZET), Mme Marina PICARD-CAUSSE et Mr Sylvain SCHULER

**SECRETAIRE :** Mme Catherine GIRAUD

N'ayant aucune remarque sur le compte-rendu du conseil du 13 janvier 2022, celui – ci est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

Madame La Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande d'autorisation pour l'achat d'une cuisine pour le logement de la boulangerie.

Le conseil accepte ce nouveau point.

### **2022- 11 : Participation au Fonds d'aide aux Jeunes en difficultés au titre de l'année 2022**

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement au dispositif du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté pour l'année 2022. 68.29 € seront versés au département de l'Indre.

### **2022-12 Approbation du schéma de mutualisation pour la période 2021-2026**

Châteauroux Métropole s'est engagé depuis 2014 dans un programme de mutualisation. Groupement de commandes, prestation de service, mise à disposition ou encore transfert de compétences sont autant de formes concrètes que peut prendre la mutualisation. Alors que le schéma 2016-2020 est arrivé à son terme, le nouveau programme qui s'ouvre pour la période 2021-2026 vise à s'appuyer et renforcer les actions qui ont trouvé leur succès mais aussi à améliorer le suivi et l'évaluation des dispositifs existants et à venir. Le projet du nouveau schéma de mutualisation a été envoyé à chaque conseiller municipal avant la présente réunion.

N'ayant aucune remarque particulière à formuler, le dossier est approuvé à l'unanimité.

### **Demande de subvention DSIL pour la chaudière de la salle du conseil :**

**Point reporté** au prochain conseil. Les bâtiments municipaux ne doivent plus être à terme chauffés au gaz.

Il faut demander un devis pour des radiateurs électriques performants ou pompe à chaleur.

### **2022-13-14-15 Demande de subvention DETR 2022 + Amendes de police + Fonds de concours spécifique pour la création d'un arrêt de bus accessible PMR en face de la mairie :**

Afin de permettre à toutes les personnes d'utiliser les transports en communs et de se mettre en conformité avec la législation, il convient de créer un arrêt de bus accessible PMR en face de la mairie.

Un accord cadre de travaux a été signé par la commune avec Châteauroux Métropole pour le LOT 4 (travaux de création de quai de bus) en 2021. L'entreprise retenue est EUROVIA. Le montant estimé des travaux s'élève à 10 411.40 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, trois subventions au titre de la DETR 2022, des amendes de police et de Fonds de concours spécifique sont demandées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à la création d'un arrêt de bus accessible PMR en face de la mairie et charge la maire de solliciter les subventions selon le plan de financement suivant :

DETR (50%)	5205. 70 €
Amende police (30 %)	3123. 40 €
Fonds de concours	
Châteauroux Métropole	1041. 15 €
Fonds propres	1041. 15 €
TOTAL :	10 411. 40 € HT
TVA	2082. 28 €

### **2022-16 Demande de Fonds de Concours 2022 à Châteauroux Métropole pour des travaux de voirie :**

La Maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière 2022 dans le cadre de la subvention « Fonds de concours » de Châteauroux Métropole relative au projet suivant:

- 2<sup>ème</sup> tranche : Réfection de la voie communale Corbilly depuis « Les moineaux » au carrefour de la RD 45 : 37 561.50 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour ces travaux et accepte plan de financement suivant :

Fonds de Concours	9390.35 €
FAR voirie	18 780.75 €
Fonds Propres	9390.35 €
Total HT	37 561.45 €
TVA	7 512.30 €

### **2022-17 Demande de Fonds de Concours à Châteauroux Métropole 2022 pour l'achat de deux robots tonte:**

La Maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière 2022 dans le cadre de la subvention « Fonds de concours » de Châteauroux Métropole relative à l'achat de deux robots de tonte pour un coût de 8081.66 € HT. Le Fonds de concours, s'il est accepté, subventionnerait à 50 % cet achat. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour cet achat et la demande de subvention. Les robots permettraient une économie de gasoil, de coût humain (l'agent serait affecté à une autre mission). Une demande pour la DETR sera également demandée.

### **Nouvelle proposition de reprise de la Tremblère :**

**Point reporté** au prochain conseil.

Il est envisagé de se positionner sur une location-accession à la propriété immobilière. Les démarches avec l'acquéreur sont en cours.

**2022-18 Cession d'un terrain privé communal cadastré B 1117 (annule et remplace la délibération 2022-07) :**

Lors du dernier conseil municipal, Mme La Maire avait évoqué le courrier de Mme REGINAUD qui souhaitait acquérir la parcelle cadastré B 1117 située à La Cotinière. Finalement cette dernière achètera la totalité de la parcelle (plus d'entretien par la commune). Sur l'acte de vente, il sera notifié :

- Que deux riverains bénéficieront d'un droit de passage pour accéder à leur propriété ;
- Qu'une servitude d'accès aux deux bouches de coupure d'eau présentes sur la parcelle B 1117 sera concédée au Syndicat des eaux de Velles et au prestataire de service pour les eaux usées ; Tous les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après délibérations, approuve à l'unanimité, la cession de la parcelle sise à La Cotinière et cadastrée en section B N° 1117, d'une superficie d'environ 1208 m<sup>2</sup>, moyennant un prix d'un 1€ le m<sup>2</sup> à Mme REGINAUD.

**2022-19 Facturation aux associations des clés des vestiaires en cas de demande de double et en cas de perte ou de non-restitution des clés :**

Suite à une effraction au gymnase, les barillets des portes des vestiaires ont été changés. Chaque association utilisatrice de la structure a reçu une clé. Pour limiter le nombre de clé en circulation, la Maire propose au conseil :

- o La première clé sera gratuite
- o Chaque clé demandée en plus sera facturée 10 €
- o Toute clé perdue sera facturée 50 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cette proposition.

**2022-20 Règlementation de la circulation sur le chemin rural de la Petite Roche**

Madame La Maire a reçu des personnes qui dénonçaient la vitesse excessive de certains véhicules sur le chemin rural du village de la Petite Roche. Elle propose au conseil de réglementer la circulation sur ce chemin. Après délibération, le Conseil Municipal accepte que la circulation soit réglementée sur le chemin rural de la Petite Roche. La vitesse sera limitée à 30 km/heure et le stationnement sera interdit.

**2022-21 Achat d'une cuisine pour le logement situé au-dessus de la boulangerie**

Avec l'installation du nouveau boulanger, il convient d'installer une cuisine dans le logement situé au-dessus du local commercial. Un devis a été demandé à la société LAPEYRE pour un montant de 2782.51 € TTC. La pose sera effectuée par Gaël PICARD. Après délibération, le Conseil Municipal autorise l'achat de la cuisine pour le logement de la boulangerie. Le règlement de la cuisine sera inscrit au budget 2022.

Fin de séance : 23h15

Le prochain conseil est fixé au jeudi 7 avril à 20h

La Maire,  
  
Pascale BAVOUZET

